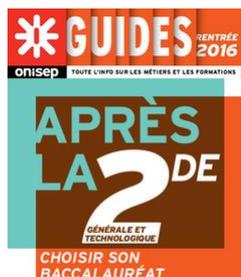


LA LETTRE AUX PARENTS

SAIO

Après la classe de seconde, quelle orientation ?



Votre enfant est actuellement en classe de seconde générale et technologique, et l'année prochaine, il/elle entre en 1^{ère}. Il est amené à se poser certaines questions.

Le guide "après la seconde", téléchargeable sur le site onisep.fr, vous sera d'une aide précieuse. Vous y trouverez la présentation détaillée des différents baccalauréats : à qui s'adressent-ils ? Quels sont les disciplines et leurs horaires, les poursuites d'études après le bac et les débouchés professionnels ?

Voie générale...

Objectif de la voie générale : acquérir une culture générale et se spécialiser ensuite dans les études supérieures

Quelle série de bac ?

En considérant ses intérêts et/ou ses matières préférées et ses résultats scolaires et/ou ses idées de poursuites d'études, votre enfant choisit une série générale parmi les 3 existantes : littéraire ; économique et social ; scientifique.

Et après ?

Avec son bac général, votre enfant peut envisager différents parcours d'études.

Dans l'académie, 48% des bacheliers généraux demandent l'université (Licence) et 14% une CPGE.

Dans le cadre du parcours Avenir, son/sa professeur-e principale-e et le/ la conseiller-ère d'orientation psychologue l'informent et l'accompagnent dans l'élaboration de ses choix.

... ou voie technologique ?

Objectif de la voie technologique : acquérir une culture générale et une culture technologique pour suivre des études supérieures

Quelle série de bac ?

En considérant ses idées de poursuites d'études et ses intérêts et/ou ses matières préférées, ses résultats scolaires, votre enfant choisit une série technologique parmi les 8 existantes qui couvrent des domaines aussi variés que l'industrie, le management et la gestion, la santé et le social, l'hôtellerie et la restauration, les arts appliqués, l'agronomie...

Et après ?

Avec son bac techno, votre enfant peut envisager un parcours à bac + 2 et au-delà. Dans l'académie, 55% des bacheliers technologiques demandent un BTS et 20% un DUT.

A noter : des CPGE sont réservées aux bacheliers technologiques. Dans l'académie, 8% des bacheliers STI2D font ce choix.

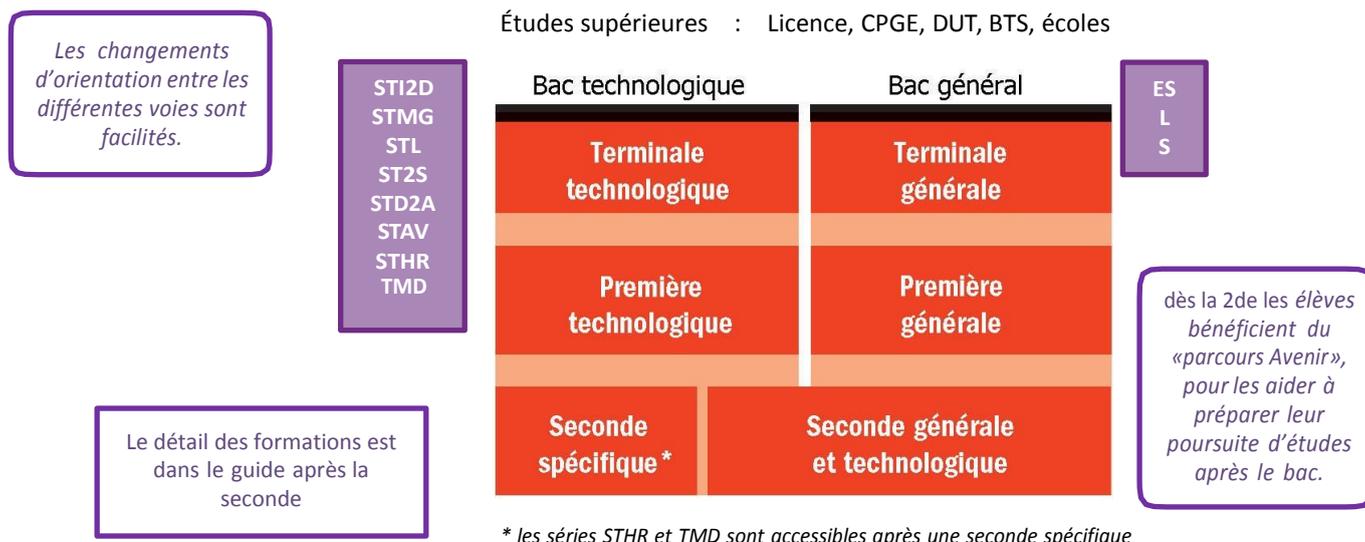
Votre enfant doit considérer ses intérêts, ses résultats et ses projets d'études et/ou de métiers, pour choisir la série de bac qui lui conviendra le mieux.

Lexique :

BTS brevet de technicien supérieur, **DUT** diplôme universitaire de technologie,

CPGE classe préparatoire aux grandes écoles.

Schéma des études après la seconde



lexique des séries de bac

STI2D sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STMG sciences et technologies du management et de la gestion

STL sciences et technologies de laboratoire

ST2S sciences et technologies de la santé et du social

STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

STD2A sciences et technologies du design et des arts appliqués

STAV sciences et technologie de l'agronomie et du vivant

TMD techniques de la musique et de la danse

ES économique et social

L littéraire

S scientifique

Calendrier de l'orientation

Sur [la fiche de dialogue](#) que vous recevez du lycée de votre enfant, vous indiquez ses souhaits d'orientation :

☞ **série de 1^{ère} générale ou technologique**

☞ **changement d'orientation vers la voie professionnelle**

Si votre enfant doit changer d'établissement, son lycée actuel vous fournira les éléments nécessaires à sa demande d'affectation dans le nouveau lycée.

En février / mars : les demandes et les avis provisoires

Vous remettez une première fois la fiche de dialogue à l'établissement. Vous y avez indiqué une demande d'orientation.

Le conseil de classe du second trimestre examine votre demande et vous répond sur cette même fiche par un avis provisoire.

En mai / juin :

les demandes et les propositions définitives

Vous remettez une seconde fois la fiche de dialogue à l'établissement. Vous y avez indiqué une demande d'orientation définitive.

Le conseil de classe du troisième trimestre examine votre demande et vous répond à nouveau par une proposition définitive qui devient la décision d'orientation du chef d'établissement.

En cas de désaccord,

Vous rencontrez le chef d'établissement et si le désaccord persiste, vous avez 3 jours pour faire appel de la décision.

Pour compléter votre information, rendez-vous dans un [Centre d'information et d'orientation](#), aux journées portes ouvertes des établissements, sur le site onisep.fr et sur [le site du rectorat](#).